



# Communiqué de presse

Mende, le 18 septembre 2018

---

## MODIFICATION PROVISOIRE DE L'ARRETE D'EMPLOI DU FEU SUR TOUT LE DEPARTEMENT DE LA LOZERE

**Arrêté n° 2018-082-0001 du 23 mars 2018**

L'absence de pluies significatives sur l'ensemble du département de la Lozère durant les dernières semaines a conduit à un état de sécheresse avancée de la végétation et accru sensiblement le risque d'incendie de forêt.

En conséquence, l'arrêté d'emploi du feu a été provisoirement modifié afin de prolonger la période d'interdiction des écobuages (incinération des végétaux sur pied) **jusqu'au 30 septembre 2018**.

Rappelons que l'arrêté préfectoral n° 2018-082-0001 du 23 mars 2018 interdit également l'incinération en tas des végétaux coupés jusqu'au 30 septembre de chaque année.